

NE NouvElles

Concours
Chapeau,
les filles !



BULLETIN DE LA FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DU QUÉBEC EN ACTIONS FÉMINISTES / Vol. 24, n°1 / Hiver 2024

8 MARS 2024, JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES

Ça gronde

Ça gronde en dedans, ça gronde en dehors, ça gronde partout. Partout, les inégalités. Partout, les violences. Partout, les crises. Crise climatique, crise du logement, crise de nos services publics, crise de confiance en nos systèmes. Nos systèmes défaillants, dépassés, à bout de souffle.

Nous aussi, on est à boutte. En colère. Et on a peur, parfois. C'est vrai, notre feu pourrait s'éteindre, anéanti par nos peines et nos pleurs. Mais non. Il s'attise, il grandit. Il se nourrit des luttes des unes, s'alimente de l'indignation des autres. Ça gronde, ça bouillonne et ça fulmine. Ça explosera. Ça explose déjà de ce feu qui peut soigner, qui peut solidariser. De ce feu qui peut tout changer.

Pour tout savoir sur les activités qui auront lieu pour souligner le 8 mars 2024, suivez la page



Facebook Actions féministes FTQ ou le site Web de la FTQ. ■



L'épinglette : Symbole des luttes féministes. En portant l'épinglette du 8 mars, nous affirmons que nous sommes féministes et affichons notre volonté

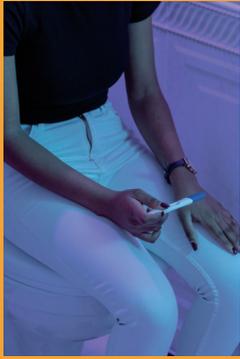
de poursuivre la lutte pour l'égalité et la justice en solidarité avec toutes les femmes.

ÇA GRONDE

8 MARS
JOURNÉE INTERNATIONALE DES
DROITS DES FEMMES
2024

PARTOUT LES CRISES · PARTOUT LES INÉGALITÉS · PARTOUT LES VIOLENCES · NOTRE FEU GRANDIT ET PEUT TOUT CHANGER

COLLECTIF 8 MARS APTS CSQ FAQ FTQ SFPQ



**Dossier : Santé
reproductive**

PAGES 3-6



**Grève du
secteur public**

PAGE 8



**Transition juste
et féministe**

PAGE 11



PARTOUT LES CRISES · PARTOUT LES INÉGALITÉS · PARTOUT LES VIOLENCES · NOTRE FEU GRANDIT ET PEUT TOUT CHANGER

VISUEL : MARIANNE CHEVALIER ET NATALIE-ANN ROY
AGENCE : BELVÈRE COOP

ÉDITORIAL DES VICE-PRÉSIDENTES REPRÉSENTANT LES FEMMES

Ça gronde pas à peu près

Cette année, la Journée internationale des droits des femmes va se dérouler sur le thème *Ça gronde*. Ce slogan ne pourrait pas être plus juste.

Disons que ça a grondé pas à peu près cet automne, avec une grève historique de plus de 570 000 travailleuses et travailleurs, dont une majorité écrasante de travailleuses, pour des conditions de travail décentes et des services publics de qualité. On a vu ce qu'une mobilisation de travailleuses unies et solidaires peut faire. Cet automne, et la grève historique qui l'a marqué a insufflé de la force au mouvement féministe syndical. Car la grève, comme toute mobilisation, c'est à la fois épuisant et extrêmement revigorant.

Ça gronde est une forme d'avertissement. Avec ces deux mots, on dit haut et fort que les

femmes sont à bout de souffle, épuisées, mais aussi en colère, enragées. On est enragées qu'on n'en fasse pas plus pour lutter contre les inégalités de genre, contre les changements climatiques, contre la crise du logement. Les femmes sont en colère qu'on paye des sommes astronomiques pour que les Kings de Los Angeles viennent jouer un match de hockey, mais qu'on refuse de valoriser les métiers traditionnellement féminins, de rendre la contraception gratuite ou d'investir dans les services à la population.

Ça gronde parce qu'on est tannées de devoir attendre une montée en flèche des féminicides pour donner plus d'argent aux

maisons d'hébergement. On est fatiguées que les femmes continuent d'être moins payées que les hommes alors que tout leur coûte plus cher. On est outrées d'être de plus en plus pauvres lors de notre vie active et de finir nos vieux jours dans la précarité, voire la misère. Les femmes sont toujours les plus touchées, peu importe l'enjeu abordé.

Nous les féministes, en avons assez. Ça gronde, ça gronde, ça va péter. Ça pète déjà de partout. Nous réclamons du changement depuis des dizaines d'années. Nous avons fini d'attendre patiemment. On l'a vu cet automne. Nous avons besoin d'un changement significatif! Soyons solidaires, soyons unies afin d'atteindre l'égalité de fait et que toutes les femmes puissent vivre pleinement leurs vies.

Faut que ça change! ■



DAFNEE GRÉGOIRE

De nouveaux défis pour Andréanne Samson

Andréanne Samson avait été élue Vice-présidente représentant les femmes par les femmes présentes au caucus lors du 33^e Congrès de la FTQ, en janvier 2023. Andréanne était issue de l'Alliance de la fonction publique du Canada, un syndicat affilié à la FTQ. Andréanne a annoncé devoir quitter ses fonctions de Vice-présidente puisqu'elle a accepté un nouvel emploi au Fonds de solidarité FTQ. Elle demeure donc dans la grande famille FTQ. Andréanne poursuivra son engagement féministe dans ses nouvelles fonctions de coordonnatrice à la souscription. Elle souhaite notamment travailler à diversifier le réseau des représentant-es locaux-ales en recrutant plus de femmes. Nous souhaitons la meilleure des chances à Andréanne dans ses nouvelles fonctions! ■

Vers la gratuité des produits d'hygiène menstruelle

Personne ne devrait avoir à choisir entre des produits d'hygiène de base et l'alimentation. Or, bon nombre de personnes doivent faire ce choix, car les produits menstruels sont dispendieux.

On estime les coûts pour les produits menstruels sur l'échelle d'une vie à 6 000 \$. Avec la montée de l'inflation à laquelle nous assistons, on peut s'attendre à ce que de plus en plus de personnes doivent se rabattre sur des moyens peu hygiéniques lors de leurs règles, par manque de moyens. On peut aussi penser à certaines populations vulnérables, comme les femmes en situation d'itinérance, pour qui la gratuité des produits menstruels aurait un impact majeur.

Reconnaître l'enjeu de la précarité menstruelle et mettre en place des mesures pour y remédier est un acte féministe. En effet, les produits d'hygiène menstruelle constituent un produit de base et sont essentiels à la dignité, à la santé et au respect des droits sexuels et reproductifs. Cela permet la participation pleine et entière des personnes menstruées à la vie étudiante, à la vie familiale, au marché du travail et à la société.

L'état des lieux

L'Écosse a voté une loi pour la gratuité des produits menstruels pour les personnes qui en ont besoin en 2020. Depuis le 15 décembre 2023, le gouvernement du Canada distribue des produits menstruels gratuitement partout au pays. Ainsi, est entrée en vigueur la modification du règlement du Code canadien du travail obligeant les employeurs sous juridiction fédérale à fournir des produits menstruels sur les lieux de travail. La Colombie Britannique offre depuis 2019 des produits menstruels gratuitement aux élèves.

Qu'en est-il au Québec? En 2020 l'ancienne députée indépendante Catherine Fournier déposait une motion à l'Assemblée nationale en ce sens, qui fut adoptée à l'unanimité. De plus, le Secrétariat à la condition féminine a pour objectif dans sa nouvelle stratégie pour l'égalité entre les hommes et les femmes (2022-2027) de «faciliter l'accès aux produits menstruels jetables et réutili-



sables». Malheureusement, les Québécoises attendent encore des mesures concrètes.

Action syndicale

À la Fédération des travailleuses et des travailleurs du Québec (FTQ) nous avons adopté lors du dernier congrès la résolution suivante :

SUITE EN PAGE 4

Remise de produits menstruels aux Conseil général et Conseil consultatif

Lors du 33^e Congrès de la FTQ, les personnes déléguées ont adopté une résolution visant à reconnaître que la difficulté d'accéder à des produits menstruels, soit en raison des coûts ou parce que les menstruations commencent de manière inattendue, peut créer des obstacles à la pleine participation des personnes aux activités de la centrale. Nous sommes aussi conscient-es que les menstruations doivent cesser d'être taboues.

Rendre les produits menstruels visibles et gratuits, c'est aussi contribuer à visibiliser cette réalité naturelle de la vie d'une grande partie de la population et passer le message que c'est « normal » et que rien n'a à être « caché ». C'est aussi reconnaître haut et fort que les produits menstruels sont une nécessité de base essentielle à la santé des femmes et des personnes menstruées.

Ainsi, dorénavant, la FTQ offrira des tampons et des serviettes hygiéniques dans toutes ses activités, autant dans les formations que dans les instances et les installations. Cette nouvelle mesure a été mise en place pour la première fois lors du Conseil général et du Conseil consultatif du mois de novembre dernier.

Loi fédérale et distribution des produits menstruels

Le règlement final concernant les produits menstruels dans le Code canadien du travail entrera en vigueur le 15 décembre 2023. À cette date, les employeurs sous réglementation fédérale devront fournir gratuitement des serviettes et des tampons pour les travailleuses lorsqu'elles sont au travail, au même titre que tout autre article essentiel (par exemple : papier de toilette, savon, etc.). Le règlement spécifie que s'il est impossible pour l'employeur de fournir les produits dans chaque lieu d'aisances et quel que soit le sexe indiqué, il est de son devoir de les fournir dans un autre endroit qui se trouve dans le même lieu de travail placé sous son entière autorité, qui est accessible en tout temps aux personnes employées et qui offre un degré raisonnable d'intimité. L'employeur décidera des marques de produits qu'il va fournir, du moment qu'il fournit au moins des tampons et des serviettes hygiéniques. Il n'est pas tenu de demander l'avis des employé-es pour décider des marques à fournir, mais il est toutefois encouragé à le faire sur une base volontaire. Le Programme du travail s'engage à fournir de la documentation pour aider les employeurs à se conformer, car le non-respect de la nouvelle exigence sera considéré comme une violation.

1. Source : National Union of Public and General Employees, 2022

CONGÉS POUR TRAITEMENTS DE FERTILITÉ

Une mesure d'équité

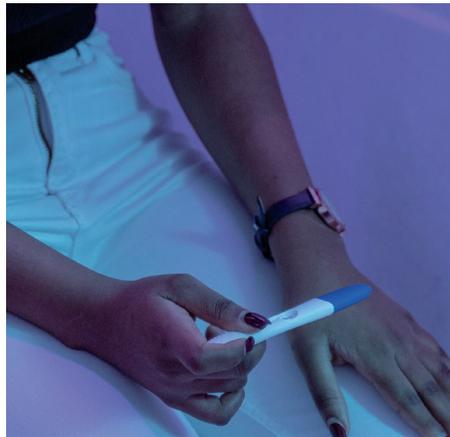
Pour plusieurs Québécois et Québécoises, le fait d'avoir des enfants s'inscrit dans un projet de vie important, voire vital à leur épanouissement. Certains-es d'entre eux et elles feront le choix de se tourner vers l'adoption pour réaliser ce désir, alors que d'autres préféreront concevoir des enfants de façon biologique. Bien qu'il s'agisse d'un projet de vie exaltant pour plusieurs futurs parents, certaines personnes optant pour la voie biologique devront malheureusement faire face à l'infertilité. Ils sont d'ailleurs de plus en plus nombreux et nombreuses à traverser cette épreuve. Dans certaines circonstances, ils ou elles devront même renoncer à cet idéal de vie par manque d'options et de ressources.

Un phénomène en hausse

On observe que l'infertilité prend de l'ampleur et touche des personnes de plus en plus tôt dans leur vie. «On constate qu'environ 40 % des 18-35 ans auraient eu recours à la procréation assistée. Qui plus est, 16 % des couples québécois seront touchés par l'infertilité, ce qui correspond à un couple sur 6.» (Braun, 2020). De plus, on constate que «le nombre de personnes vivant l'infertilité a presque triplé depuis les années 1980, passant de 5,4 % en 1984 à 16 % aujourd'hui.» (Braun, 2020). On ne peut donc prétendre qu'il s'agit d'un phénomène marginalisé. Bien que nous parlions davantage d'infertilité au Québec, le phénomène demeure encore tabou pour nombre d'entre nous.

Les traitements de fertilité au Québec

Les traitements pour procréation assistée sont assortis de conditions rigides afin d'y avoir droit. Le gouvernement québécois octroie présentement certains services, dont six cycles d'insémination artificielle ainsi qu'un cycle de traitement *in vitro*, aux Québécois et Québécoises qui se qualifient au programme. Pour les personnes assignées femmes à la naissance, cela représente en moyenne quatre demi-journées par mois de traitements étalées sur une période de six mois (parfois en discontinu). Ce temps exclue notamment plusieurs autres rendez-vous avec les partenaires, des médecins spécialistes et ne prend pas en considération le temps de voyage pour les personnes



vivant en région. Rappelons d'ailleurs que peu de cliniques sont reconnues par le gouvernement.

Ce n'est qu'en 2009 que l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a défini l'infertilité comme une maladie (Association infertilité Québec, 2023). Rappelons qu'actuellement, plusieurs Québécois et Québécoises ne bénéficient pas d'une banque de congés de maladie bien garnie et qu'ils et elles doivent parfois se rabattre sur les deux seuls congés de maladie payés selon les normes du travail ou encore sur des congés sans solde pour poursuivre leur traitement, le tout octroyé à la discrétion de leur employeur. Au Québec, en 2022, seulement 68,3 % ont affirmé avoir eu recours au congé de maladie payé. (Statistiques Canada, 2023). On peut également prétendre que les plus privilégiées utiliseront leurs congés de maladie payés pour participer à pareils traitements. Néanmoins, plusieurs de ces personnes soutiennent arriver bien dépourvus-es lorsqu'un autre épisode de maladie se présente au cours de l'année. Elles doivent alors à leur tour, se tourner vers d'autres types de congés, dont des congés sans solde. On assiste donc à une double précarisation pour plusieurs personnes étant aux prises avec des problèmes de fertilité.

Des congés nécessaires

Il est donc urgent de permettre aux personnes vivant l'infertilité de s'absenter de leur milieu de travail en toute quiétude, sans devoir vivre des répercussions financières, psychologiques et sociales. Bien que le droit d'avoir ou non un enfant biologiquement n'ait toujours pas été tranché au Québec et au

Canada, il s'avère nécessaire que les diverses instances gouvernementales agissent de façon conséquente et s'arriment avec l'offre présentement offerte au Québec. Soucieuse de réduire les iniquités à l'endroit des travailleurs et des travailleuses, la FTQ demande donc qu'une banque de congés de 75 heures soit créée spécifiquement pour les personnes devant subir des traitements de fertilité. ■

BRAUN, Céline. (2020, 13 septembre). *Infertilité: être parent, un immense privilège pour tous*, La Presse, <https://www.lapresse.ca/debats/opinions/2020-09-13/infertilite-etre-parent-un-immense-privilège-pour-tous.php>, page consultée le 3 décembre 2023.

STATISTIQUES CANADA, (2023, 25 octobre). *Couverture des congés de maladie payés des employés au Canada, de 1995 à 2022*, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/36-28-0001/2023010/article/00001-fra.htm>, page consultée le 2023-12-03.

ASSOCIATION INFERTILITÉ QUÉBEC, 2023. <https://www.infertilite.ca/infertilite/infertilite-cest-quoi/>, page consultée le 2023-12-03.

SUITE DE LA PAGE 3

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la FTQ fasse pression sur le gouvernement du Québec pour que les produits d'hygiène menstruelle, notamment les coupes menstruelles, les serviettes lavables, les tampons et serviettes hygiéniques, etc., soient gratuits pour toute personne qui en a besoin;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la FTQ soit un modèle, et invite ses affiliés à faire de même, en mettant à disposition, gratuitement, des produits d'hygiène menstruelle dans ses locaux et lors de ses activités syndicales, notamment, ses congrès, ses sessions de formation, ses colloques, etc., pour toute personne qui en a besoin.

Aussi, lors du Conseil Général qui s'est tenu le 8 novembre 2023, la FTQ a eu le plaisir de mettre à disposition de toutes les personnes qui en aurait eu besoin des produits menstruels dans les toilettes, permettant un accès simple et déstigmatisant.

Nous croyons que la FTQ et ses affiliés peuvent être des modèles et que dans notre société, tout comme les articles sanitaires tels que le savon, le papier hygiénique et même depuis la pandémie les désinfectants antibactériens, la mise à disposition des produits menstruels devrait être normalisée. ■

Suivi du dossier sur l'avortement

On parle justice reproductive et mobilisation avec **Amélie Robert** de la Fédération du Québec pour le planning des naissances (FQPN).

La FQPN fait partie des principales organisations québécoises en matière de santé sexuelle et reproductive. Elle a été à l'avant-plan de la mobilisation du mouvement féministe québécois pour empêcher l'adoption d'une loi sur l'avortement au Québec. Le journal Nouv'ELLES s'est entretenu avec Amélie Robert, coordonnatrice de projets en avortement de la FQPN pour en savoir davantage sur les actions de l'organisation et sur l'état de la mobilisation.

Historiquement, la FQPN a coordonné les luttes en matière de santé reproductive et de droit à l'avortement au Québec. Or, l'organisation fait aujourd'hui beaucoup plus que ça. Au bénéfice de nos lectrices, peux-tu nous présenter c'est quoi la FQPN en 2023?

La Fédération du Québec pour le planning des naissances a été créée en 1972. Nous sommes un regroupement féministe de défense des droits et d'éducation populaire en lien avec la santé sexuelle et reproductive. Nos membres sont des groupes locaux, régionaux, nationaux ainsi que des membres individuel·les. Nos grands dossiers récurrents sont l'éducation à la sexualité, l'accès à la contraception et l'avortement ainsi que le projet ACSEXE+ portant sur la sexualité et la santé sexuelle et reproductive des personnes en situation de handicap.

On parle de plus en plus de justice reproductive plutôt que de libre-choix. Peux-tu nous expliquer la différence entre les deux?

Pour la FQPN, la perspective de la justice reproductive est une inspiration pour intégrer concrètement l'intersectionnalité au sein de nos analyses et actions. On doit le terme «justice reproductive» à des femmes afro-américaines qui l'ont créé dans les années 1990 pour lier «justice sociale» et «droits reproductifs». Le problème avec la théorie du «libre-choix» comme elle est souvent employée, c'est qu'on met l'emphasis sur le choix individuel, mais qu'on oublie qu'une personne ne prend jamais de décision déconnectée du monde dans lequel elle vit.

Par conséquent, si on veut véritablement qu'une personne ait le libre-choix quant à ses décisions sur sa santé sexuelle et reproductive, il faut que les systèmes d'oppressions soient démantelés. Par exemple, si on prend une phrase que les féministes utilisent depuis longtemps «Nous aurons les enfants que nous voulons», cela veut, bien sûr, dire que ça nous prend un accès à la contraception et à l'avortement, mais ça veut aussi dire qu'on doit s'intéresser aux systèmes d'oppressions qui font en sorte que l'on refuse ou limite la parentalité de certaines personnes : par exemple, des femmes autochtones, des personnes pauvres, des personnes en situation de handicap, des personnes 2SLGBTQIA+. Or, de façon générale, les grands mouvements occidentaux pour le «libre-choix» se sont arrêtés à l'enjeu de la contraception et de l'avortement. Bref, il faut s'intéresser à tout ce qui influence nos décisions d'avoir ou de ne pas avoir d'enfants pour s'assurer que les personnes ne se voient pas contraintes de prendre une décision plus qu'une autre. Il faut donc mettre l'accent sur notre société et les conditions qu'elle offre, par exemple, pour élever des enfants et non seulement sur le «choix» des personnes de poursuivre ou non une grossesse.

La FQPN s'est mobilisée contre l'introduction d'une loi en matière d'avortement au Québec, à la suite de la sortie de la ministre responsable de la Condition féminine qui disait vouloir introduire une telle loi pour protéger l'avortement. Peux-tu nous expliquer pourquoi c'est une mauvaise idée d'introduire une loi sur l'avortement?

Il y a plusieurs raisons. D'abord, la loi québécoise aurait une portée plus symbolique que d'autres choses pour son objectif de renforcer les droits, mais amènerait avant tout un lot de danger. Si on peut résumer : le jeu n'en vaut pas la chandelle! Premièrement, le droit à l'avortement est déjà très bien protégé au Canada via la jurisprudence et la Charte canadienne des droits et libertés. Comme la Charte canadienne a préséance sur la Charte québécoise, si le



gouvernement décide d'ajouter un élément lié à l'avortement à cette dernière, cela restera symbolique. De plus, nous sommes critiques de ce «statut spécial» que cet ajout donnerait à l'avortement. D'un point de vue juridique, l'avortement est un soin de santé comme les autres et il est réglementé comme tel. C'est exactement ce que nous voulons! Pourquoi l'avortement serait davantage juridiquement encadré que la prise de médicament pour le diabète par exemple? Ce sont plutôt les anti-choix qui veulent davantage encadrer l'avortement. C'est d'ailleurs ce qui nous inquiète.

Nous craignons que les anti-choix essaient de détourner les bonnes intentions de la ministre pour tenter d'ouvrir une brèche juridique, de mobiliser leurs gens, etc. À moins de deux ans des élections fédérales, des anti-choix mobilisé·es peuvent tenter de faire élire des député·es de leur camp à la Chambre des communes pour mener des projets de loi visant à restreindre les droits. Bref, le gouvernement québécois offrirait un excellent terrain de pratique aux anti-choix, alors que les gains pour le droit à l'avortement seraient très faibles au provincial, parce que surtout symboliques. Nous croyons donc que le gouvernement provincial devrait se concentrer davantage sur les enjeux d'accès, qui sont pleinement dans ses compétences en matière de santé notamment, et qui ont des impacts concrets et réels sur l'exercice de notre droit à l'avortement. Pour en apprendre plus sur l'argumentaire de la FQPN et pour connaître nos recommandations pour favoriser l'accès aux services d'avortement, nous vous invitons à consulter notre rapport présenté au Secrétariat à la condition féminine en septembre 2023.

SUITE EN PAGE 6

DOSSIER: SANTÉ REPRODUCTIVE

SUITE DE LA PAGE 5

On en est rendu où avec cette mobilisation?

Après que les milieux féministes, juridiques et médicaux aient publiquement partagé leurs craintes, la ministre a annoncé mettre de côté son projet de créer une loi et se concentrer sur les enjeux d'accès à l'avortement. Pour le moment, la FQPN et ses allié-es sont donc en veille quant aux projets que le gouvernement annoncera pour améliorer l'accès et nous continuons de porter à leur attention les différents enjeux. Nous leur laissons le temps de travailler, mais nous sommes également prêt-es à nous mobiliser si le gouvernement ne donne pas de réponses satisfaisantes à ces enjeux.

Quels sont les grands chantiers en matière de justice reproductive au Québec? Comment est-ce qu'on pourrait améliorer la situation?

Comme je le disais plus tôt, dans la perspective de justice reproductive, il faut s'intéresser à une variété d'enjeux. Il y a ceux auxquels on pense tout de suite comme la contraception et l'avortement. Sur ces points, en plus de nos pressions sur le gouvernement pour améliorer l'accès à l'avortement, la FQPN et ses allié-es se concentrent actuellement sur l'accès à la contraception d'ordonnance. En effet, les barrières financières sont encore un frein pour que les personnes obtiennent le meilleur moyen de contraception pour elles. Nous travaillons également à lancer un fonds de dépannage pour les personnes migrantes à statut précaire ayant besoin de soins en lien avec des interruptions de grossesse et qui ne sont pas couvertes par la RAMQ ou le Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI). Ces personnes se voient dans l'obligation de déboursier d'importants montants pour avoir accès à un avortement ou des soins liés à des complications d'interruption de grossesse spontanée (fausse couche).

Il s'agit d'une importante inégalité d'accès au Québec.

Sinon, les grands enjeux sociaux de l'heure sont des enjeux pour la justice reproductive : la crise du logement, le manque d'accès aux services éducatifs à la petite enfance, les enjeux de pauvreté, de racisme, la crise climatique, la place des services publics au Québec, etc. Tous ces enjeux peuvent influencer nos décisions ou carrément nos possibilités d'avoir ou de ne pas avoir d'enfants. Par exemple, dans notre système raciste et colonialiste, nous avons enlevé la possibilité à un grand nombre de femmes autochtones d'être mères comme elles le souhaitaient notamment avec la stérilisation forcée. Peu importe le pouvoir décisionnel qu'une personne a sur sa vie, il reste toujours que les grands enjeux sociaux sont le reflet des conditions dans lesquels nous élèverons nos enfants et donc, cela fait toujours partie des éléments qui influencent nos décisions.

En bref, lutter pour une plus grande justice sociale et pour démanteler les systèmes d'oppression, c'est aussi lutter pour une plus grande justice reproductive.

As-tu autre chose à partager avec les lectrices du NouVELLES?

Les lectrices intéressées peuvent faire un don au projet de fonds de dépannage pour les soins d'interruption de grossesse **ici**.

Les lectrices qui veulent être tenues au courant des actions en lien avec le droit à l'avortement peuvent rejoindre le Réseau de veille et s'inscrire à notre infolettre en cliquant **ici**.

Surveillez notre site Web et nos réseaux sociaux pour nos prochaines actions, notamment sur le sujet de l'accès à la contraception. ■



Joëlle Ravary, anciennement Vice-présidente représentant les femmes de la FTQ, remporte le Prix Grace-Hartman 2023 du SCFP

Dans le cadre de son 60^e Congrès pan-canadien, le jeudi 26 octobre 2023, le SCFP a remis le Prix Grace-Hartman 2023 à Joëlle Ravary de la section locale 1500 du SCFP.

Avec son leadership passionné, sa rigueur, son énergie incomparable et son enthousiasme contagieux, Joëlle a fait tomber les obstacles qui se dressaient devant les femmes et ouvert la voie pour des générations de militantes.

L'une des premières femmes embauchées par Hydro-Québec pour travailler sur les lignes souterraines, Joëlle a mis sur pied dans sa section locale et au sein de sa division provinciale des comités de femmes qui sont devenus des comités de droits de la personne, en plus de contribuer à la campagne pour faire reconnaître le harcèlement sexuel comme une forme de discrimination fondée sur le genre. Elle a aussi négocié le droit au congé parental pour les femmes, les pères, les parents 2SLGBTQIA+ et les parents adoptifs.

Joëlle a eu un impact considérable dans notre syndicat, au sein du mouvement syndical canadien et à l'échelle internationale. Elle a contribué à former des générations de militants et militantes syndicaux qui font progresser l'équité et les droits de la personne et elle continue à inspirer les femmes qui luttent pour prendre leur place dans le mouvement syndical et ailleurs.

Grace Hartman a été la première femme présidente du SCFP. Le prix qui porte son nom rend hommage à son esprit militant et à son long engagement en faveur des droits des travailleurs, de l'égalité et de la justice sociale. ■

FQPN
FÉDÉRATION DU QUÉBEC
POUR LE PLANNING
DES NAISSANCES
www.fqpn.qc.ca

Pour des choix et des droits en santé sexuelle et reproductive

Avortement • Contraception • Éducation à la sexualité • ACSEXE+

Chapeau, les filles !

Le 18 décembre marquait le lancement du concours Chapeau, les filles ! et de son volet Excelle Science. Ce concours vise à mettre en lumière et à récompenser le parcours de femmes ayant choisi de se diriger vers l'exercice d'un métier traditionnellement masculin.



En 2000, la FTQ s'est associée comme partenaire et commanditaire au ministère de l'Éducation en créant le Prix Équité. Trois bourses de 2 000 \$ sont donc offertes à des étudiantes inscrites à un programme de formation professionnelle ou technique ou au baccalauréat dans une discipline des sciences et des technologies qui mène à l'exercice d'un métier traditionnellement masculin. Au cours de la même année, la FTQ était la première organisation syndicale à s'associer au concours Chapeau, les filles ! Après plus de 20 ans, notre engagement à l'égard de l'équité en matière d'emploi pour les femmes est plus présent que jamais.

Pour avoir plus de détails, consultez la page Web <https://femmes.ftq.qc.ca/> La période d'inscription est en vigueur jusqu'au 1^{er} mars. ■



LA LUTTE SYNDICALE POUR LES DROITS DE LA PERSONNE 75^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme

Par le comité permanent équité et droits de la personne de la FTQ

Le 10 décembre 2023 marque le 75^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Son adoption par l'Assemblée générale des Nations unies en 1948 au sortir de la Deuxième Guerre mondiale était un engagement historique envers les droits et libertés fondamentales. La Déclaration est un document fondateur qui proclame les droits inaliénables de tous les êtres humains, sans distinction de langue, de race, de couleur, de religion, de sexe, d'opinion politique, de revenus, d'origine nationale ou sociale ou de toute autre situation.

Or, malgré l'adoption de cette déclaration, de graves violations des droits de la personne perdurent à travers le monde, y compris chez nous. Au niveau du monde du travail, le dernier indice des droits dans le monde de la Confédération syndicale internationale rapporte des niveaux records de violation des droits des travailleurs et travailleuses. Au Canada, y compris au Québec, des travailleuses et travailleurs étrangers temporaires vivent des conditions qui s'apparentent à de l'esclavage moderne, notamment en raison de permis de travail fermés. L'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap progresse peu, voire pas, depuis une vingtaine d'années et le handicap est le motif interdit de discrimination qui reçoit le plus de plaintes en vertu de la Charte, année après année. Les discriminations systémiques auxquelles font face les autochtones dans le système de santé québécois – discriminations ayant causé la mort de Joyce Echaquan à l'hôpital de Joliette le 28 septembre 2020 – ne sont toujours pas reconnues par le gouvernement québécois. Au niveau politique, l'Europe assiste à une montée du populisme d'extrême droite et cette idéologie fait également des avancées en Amérique du Nord. Au niveau social, l'escalade de haine contre les populations



issues de la diversité sexuelle, corporelle et de genre nuit à la sécurité des personnes trans et non-binaires et laisse entrevoir des reculs importants pour les droits de la personne. Tous les droits de la personne sont importants et interdépendants.

La FTQ et ses syndicats affiliés sont engagés depuis longtemps dans la lutte pour la protection des droits de la personne. Cette lutte va de pair avec les valeurs de solidarité, de justice et d'équité qui animent le mouvement syndical depuis toujours. Au dernier congrès de la FTQ, les délégué-es ont adopté une vingtaine de résolutions concernant les droits de la personne, un nombre record. Cela témoigne de l'engouement et de la volonté de la base de s'investir davantage dans la lutte syndicale pour la défense de ces droits. Le contexte actuel invite à redoubler d'ardeur dans cette lutte. La FTQ invite tous les militantes et militants syndicaux à s'élever contre toute injustice et à se défendre contre chaque attaque à la dignité, à la justice et l'égalité. Car une attaque contre un ou une de nous est une attaque contre nous tous et toutes. ■

Connectez-vous!



Le réseau d'actions féministes de la FTQ est sur Instagram.



Abonnez-vous à notre compte @actionsféministesFTQ.



Le réseau est également sur Facebook!



Rejoignez le groupe Actions féministes FTQ!

Grève du secteur public, un combat féministe

Cet automne, les travailleuses du secteur public québécois ont marqué l'histoire : 570 000 personnes en grève, au même moment. Le secteur public québécois est constitué à plus de 70 % de femmes. On peut donc parler d'une véritable grève des métiers traditionnellement féminins au Québec.

Il n'est donc pas étonnant que de nombreuses personnalités publiques, notamment Françoise David, aient qualifié ce mouvement de travailleuses de « combat féministe ». Il faut dire que de proposer un peu moins de la moitié de l'augmentation salariale offerte aux policiers de la Sûreté du Québec (73 % d'hommes) aux travailleuses du secteur public (75 % de femmes) était une démonstration flagrante du manque de valorisation des métiers à prédominance féminine de la part du gouvernement.

À l'aube du déclenchement des premières journées de grève, Françoise David écrivait dans *La Presse* : « Aujourd'hui, alors que ces femmes expriment haut et fort leur colère devant des offres qu'elles jugent insultantes, on leur dit que le Québec n'a pas les moyens de faire mieux. On compte, une fois de plus, sur leur dévouement comme on a compté durant des siècles sur leur travail gratuit au sein des familles. Le gouvernement de François Legault espère, comme tant d'autres avant lui, que les travailleuses ne se résoudront pas à exercer des moyens de pression dérangeants. Je crois qu'il se trompe¹. » Et bien, François Legault s'est effectivement trompé. Les travailleuses ont pris les moyens nécessaires pour contrer leur appauvrissement.

La lutte des travailleuses des services publics est notre lutte à toutes. Les réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et de l'enseignement supérieur sont à bout de souffle. La lutte des travailleuses des services publics est une occasion de reconstruire nos services publics sur des bases solides. Félicitations et merci à celles et ceux qui se sont mobilisé-es! ■

1. <https://www.lapresse.ca/dialogue/opinions/2023-09-21/la-lutte-du-secteur-public-un-combat-feministe.php>



FTQ



FTQ



COURTOISIE SCFP

« BEN LÀ, PRENDS PAS ÇA D'MÊME »

Une campagne contre les microagressions, pour des milieux de travail inclusifs

La FTQ a lancé au printemps dernier la première phase d'une campagne d'envergure contre les microagressions dans les milieux de travail. La deuxième phase, vient quant à elle tout juste d'être lancée!

Des microagressions, c'est quoi ?

Souvent banalisées, les microagressions sont des gestes communiqués -verbalement ou non- qui envoient des messages dérogatoires, négatifs ciblant des personnes en raison de leur appartenance à un groupe¹. Concrètement ça ressemble à quoi? Demander à un-e collègue racisé-e s'il connaît des proches qui sont en prison (sous-entendu : les personnes racisées sont des criminels), demander à une collègue si elle est « dans sa semaine » lorsqu'elle réagit (sous-entendu : les femmes ne gèrent pas bien leurs émotions et cela est lié à leur « nature»), etc². Le préfixe *micro* dans microagression fait référence à l'échelle des interactions, soit des interactions entre individus et non pas à une notion de petitesse. En effet, les conséquences sont nombreuses pour les personnes qui en subissent : anxiété, dépression, rage,

manque de confiance en autrui, baisse d'estime personnelle, etc³.

La FTQ milite pour que l'ensemble des groupes en recherche d'équité (femmes, personnes racisées, autochtones, personnes en situation de handicap, personnes de la diversité sexuelle et de genre) aient accès à des milieux de travail sains et sécuritaires. La campagne « Ben là, prends pas ça de même », réalisée en collaboration financière avec la CNESST, comprend : une série d'affiches pour illustrer des exemples concrets de différentes microagressions. Un microsite avec un volet informatif-sur les microagressions et les recours offerts à vous – et différents questionnaires, pour repérer si vous êtes confronté-es aux microagressions sur votre lieu de travail (est-ce que vous en subissez? Est-ce que vous en êtes témoin? Est-ce que vous en commettez?). La campagne comprend une capsule vidéo qui vise à sensibiliser aux conséquences des microagressions pour les personnes qui en subissent. Un guide papier, qui reprend les éléments du microsite, a aussi été produit. Finalement, trois kits d'ateliers en milieu de travail viennent d'être lancés : un kit d'atelier pour les milieux non-syndiqués, un kit d'atelier court et un kit d'atelier version longue.

1. Sue, Derald Wing et al, (2007), « Racial microaggressions in everyday life: implications for clinical practice », *The American psychologist*, vol 62, n° 4, p.273.

2. Le microsite de cette campagne comprend davantage d'exemples et permet d'illustrer de manière plus précise les multiples représentations possibles des microagressions.

3. Erica Morales, (2014), « Intersectional Impact: Black student and Race, Gender and Class microaggressions in Higher Education », *Race, Gender & Class*, n° 3/4, p. 51.

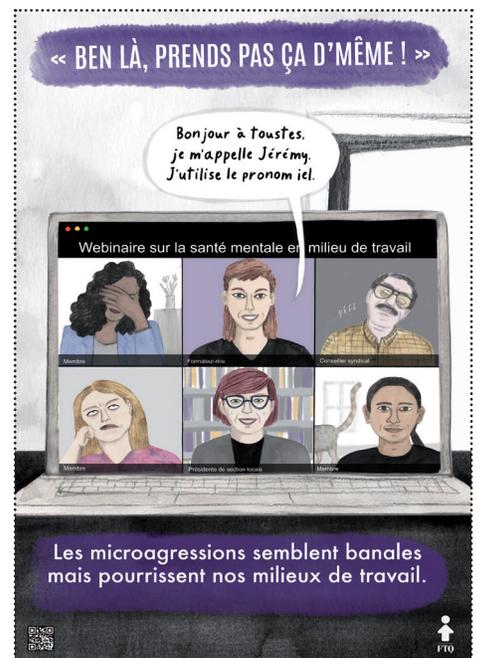
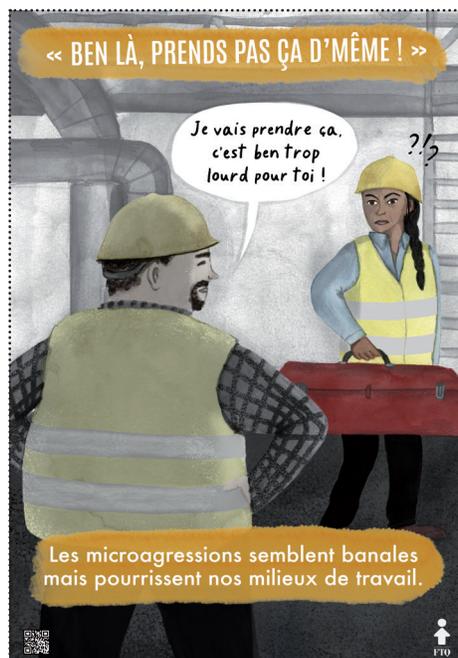
Des conséquences graves

Le pouvoir des microagressions est dans l'invisibilisation du phénomène, autant chez les personnes perpétratrices que chez les personnes qui en subissent. En effet, il est parfois difficile d'accepter que nous avons toutes des biais inconscients. La plupart des victimes de microagressions qui dénoncent font face à des personnes perpétratrices sur la défensive et à des commentaires du type « T'exagères » ou encore « Ben-là, prends pas ça d'même! », d'où le titre de la campagne.

Dans ce contexte, il est difficile pour les membres des groupes en recherche d'équité d'agir lorsqu'il sont confrontés à des microagressions, car socialement l'enjeu est invisibilisé et donc non reconnu. La plupart des personnes qui subissent des microagressions vont remettre en question leur gravité : « la personne perpétratrice n'est pas mal intentionnée », « je réagis trop fort », « je m'en fais avec peu », etc. Un processus de dévalorisation et de déni de la microagression est donc souvent observable. Cependant, les émotions quant à la microagression demeurent : inconfort, malaise, sentiment général de ne pas avoir été respecté, etc⁴. C'est donc à la longue que l'accumulation des microagressions, au quotidien, rend ces dernières insupportables. Les psychologues utilisent souvent la métaphore du supplice de la goutte pour illustrer l'effet cumulatif des microagressions répétées sur des personnes.

4. Sue, Derald Wing et al, (2007), « Racial microaggressions in everyday life: implications for clinical practice », *The American psychologist*, vol 62, n° 4, p.277.

SUITE EN PAGE 12



12 JOURS D'ACTION CONTRE LES VIOLENCES GENRÉES

Précarité genrée, violences ignorées

Du 25 novembre au 6 décembre se déroulent chaque année les 12 jours d'action contre les violences faites aux femmes. Cette campagne est coordonnée par la Fédération des femmes du Québec (FFQ) et est organisée par le Comité des 12 jours qui rassemble plusieurs groupes et organisations féministes.

La FTQ a fait partie du comité cette année. Depuis 2008, le comité mène une campagne annuelle visant l'élimination des violences contre les femmes. La campagne débute le 25 novembre, Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, et se termine le 6 décembre, Journée de commémoration de l'attentat antiféministe du 6 décembre 1989, déclarée Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes.

Thématique 2023

Cette année, pour la 14^e édition des 12 jours contre les violences genrées, la campagne s'est déroulée sur le thème *Précarité genrée, violences ignorées*. Le thème était présenté comme suit :

La précarité et la pauvreté sont des formes de violences qui sont trop peu reconnues et dénoncées. Alors que le coût de la

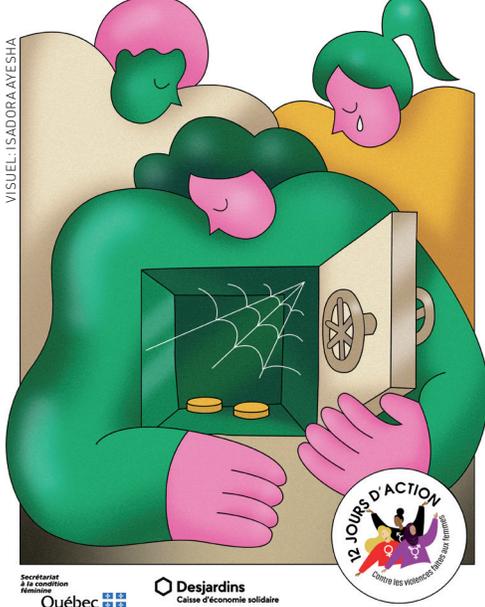
vie atteint des sommets et que les salaires peinent à suivre l'inflation, il est plus que temps de se questionner sur ce que nous acceptons en tant que société. Il est impératif de reconnaître et de remettre en question les normes inacceptables que nous tolérons depuis bien trop longtemps :

- ▼ Nous acceptons que des humains aient à choisir entre se nourrir ou se loger, nous acceptons que les travailleuses et travailleurs de la fonction publique soient sous-payés, surchargés de travail et confrontés à des conditions de travail déplorables;
- ▼ Nous acceptons que des aînées doivent vivre dans des conditions de misère extrême et de maltraitance financière;
- ▼ Nous acceptons que les personnes trans et non-binaires vivent de multiples discriminations à l'emploi;
- ▼ Nous acceptons que les femmes soient moins bien rémunérées et que les produits qui leur sont essentiels coûtent plus cher;
- ▼ Nous acceptons que l'accès à des services éducatifs à l'enfance soit difficile et que les parents s'appauvrissent;
- ▼ Nous acceptons que des victimes de violence conjugale ne puissent pas sortir de relations violentes par manque de moyens;
- ▼ Nous acceptons que des milliers de femmes sans statut soient maintenues dans des conditions de précarité extrême.

Ces violences systémiques persistent de façon d'autant plus insidieuse puisqu'elles se développent et se nourrissent dans le silence. Il est essentiel que la société prenne conscience de ces problèmes, s'engage dans des actions concrètes pour lutter contre la pauvreté et les inégalités et travaille en vue d'une société plus juste et équitable où la violence économique et la précarité ne sont plus acceptées. ■

PRÉCARITÉ GENRÉE, VIOLENCES IGNORÉES

25 NOV — 6 DÉC



Secrétariat
à la condition
féminine
Québec

Desjardins
Caisse d'économie solidaire



Commémoration du 6 décembre 1989

L'événement de commémoration de l'attentat antiféministe de Polytechnique a eu lieu cette année encore, le 6 décembre sur l'heure du midi à la Place du 6 décembre. Cet événement de commémoration organisé par le comité des 12 jours est un événement pour se souvenir des quatorze victimes, des motivations qui ont amené un homme à commettre ces meurtres et de toutes les autres victimes des violences patriarcales qui s'ajoutent malheureusement au bilan, année après année. La FTQ était présente malgré le froid pour commémorer cette journée importante. ■



Pour une transition juste... féministe!



La crise climatique est un enjeu féministe. En effet, les femmes sont plus vulnérables aux effets des changements climatiques. Les catastrophes naturelles sont accompagnées d'une augmentation de la charge de travail des femmes et d'une hausse des violences. Au Canada, par exemple, les femmes, les enfants, les communautés autochtones et les personnes racisées ont plus de chances de contracter un cancer, entre autres en raison de la pollution de l'air et de l'exposition à des produits chimiques. La perception de la menace climatique est aussi très différente entre les hommes et les femmes. Les hommes ont tendance à la percevoir comme une question technologique, économique et individuelle. Les femmes, quant à elles, perçoivent généralement le problème d'un point de vue social et collectif. C'est pourquoi il est nécessaire de prévoir des mesures d'atténuation des inégalités à toutes les étapes d'une transition juste, de sa préparation à son évaluation. La prise en compte des enjeux rencontrés par les femmes est nécessaire pour élaborer des solutions collectives et réduire les inégalités sociales.

La transition juste, c'est quoi?

La FTQ milite et revendique depuis plusieurs années une économie à la fois plus juste sur le plan social et plus responsable sur le plan environnemental. C'est pourquoi elle mise sur une transition énergétique juste pour éliminer notre dépendance envers des sources d'énergies polluantes et pour restructurer le domaine du travail autour d'énergies renouvelables et carboneutres moins énergivores. Pour être viable et durable, cette transition ne devrait laisser personne ni aucune communauté de côté et devrait être source d'une nouvelle prospérité pour toutes et tous.

DES ENJEUX VÉCUS PAR LES FEMMES

ADS+

D'abord, intégrer l'analyse différenciée selon les sexes intersectionnelle (ADS+) permettrait de prendre en compte les réalités et les défis spécifiques des femmes, incluant les femmes à la croisée des oppressions. Par exemple, parmi les stratégies pour décarboner les activités d'un milieu de travail, l'usage du transport en commun est souvent proposé. L'ADS+ permettrait de prévoir des mesures adaptées et inclusives en réfléchissant aux besoins des femmes (jongler entre plusieurs responsabilités, comme aller porter les enfants à la garderie) et à leur sentiment de sécurité (surtout le soir). Il s'agit aussi de penser à l'accès au transport en commun dans les quartiers plus défavorisés.

Diversification des choix professionnels

Ensuite, il faut porter une attention particulière à la diversification des nouveaux emplois qui seront créés avec la transition juste. En effet, lorsque l'on parle de transition énergétique, il s'agit souvent de métiers traditionnellement masculins dans lesquels les femmes sont sous-représentées. Les hommes seraient donc les premiers à bénéficier de nouveaux emplois bien rémunérés ou d'une protection sociale renforcée.

La notion de transition écologique juste reconnaît l'existence de plusieurs sources d'inégalités environnementales et insiste sur la promotion du dialogue social pour trouver des solutions collectives.

Au Québec, le genre est quasi absent des plans d'action et des stratégies d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques du gouvernement. Plusieurs mouvements québécois dénoncent l'invisibilisation des enjeux vécus par les femmes, surtout les femmes racisées, autochtones, immigrantes, marginalisées ou isolées, dans le contexte des changements climatiques. Des politiques publiques à la fois féministes et écologiques renforceraient la résilience de nos économies et de nos sociétés et pourraient contribuer à l'amélioration du bien-être de l'ensemble de la population.

Il est donc important de réfléchir à des stratégies pour qu'elles puissent aussi bénéficier des nouveaux emplois et des programmes de formation, par exemple : adopter des mesures ou des programmes pour favoriser le recrutement et le maintien des femmes dans ces nouveaux emplois, appliquer des quotas, ou encore prévoir des subventions ou d'autres incitations pour aider les femmes, les personnes à faible revenu et racisées à accéder à des programmes de formation.

Valoriser le domaine des soins

En troisième lieu, il est impératif de valoriser le domaine des soins (care). Ce travail majoritairement fait par les femmes, qu'il soit rémunéré ou non, est un élément central de l'économie et de la résilience de la société face aux changements climatiques. Les crises exercent souvent une pression sur les services de santé et de soins. Les femmes, surtout les femmes racisées et issues de l'immigration, sont majoritaires dans ces emplois. Comment valoriser le care? Ça passe par une amélioration des conditions de travail, une rémunération décente, la régularisation des statuts migratoires, une meilleure répartition du travail de soins entre les femmes et les hommes, mais aussi entre les femmes.

Dialogue inclusif

Finalement, ces changements doivent prendre en compte les voix et les besoins d'une diversité de personnes et de groupes sociaux, y compris les femmes. Quand il est question de dialogue social, les femmes ont souvent moins tendance à participer aux discussions et aux prises de décisions. Parmi les moyens d'assurer un dialogue inclusif, on peut penser à fournir le soutien nécessaire à la participation comme la garde d'enfants et des horaires flexibles ainsi qu'à développer des techniques égalitaires et innovantes comme l'éducation populaire, la prise de parole alternée, etc.

En somme, il faut prendre en compte les réalités et les défis spécifiques auxquels sont confrontées les femmes et les femmes à la croisée des oppressions, en matière d'environnement. Sans quoi, on risque d'exacerber les inégalités et d'avoir des lacunes en matière de résilience aux changements climatiques. ■

Aux États-Unis, c'est plus de deux millions de démissions par année qui sont liées aux microagressions chez les membres de la communauté 2SLGBTQIA¹. Le cumul des petits commentaires, de « jokes » ou de remarques entraîne donc des conséquences pouvant aller jusqu'à la démission. On peut facilement s'imaginer qu'au Québec la situation n'est pas bien différente : une personne qui subit continuellement des microagressions sur son lieu de travail risque de le quitter.

Solidarité syndicale : agir contre les microagressions

Le droit de travailler dans un environnement sain et sécuritaire est mis à mal pour les personnes qui subissent quotidiennement des microagressions. À travers cette campagne, la FTQ vous invite à devenir des acteurs et actrices de changement dans vos milieux. Sur le microsite, vous trouverez des stratégies sur comment agir pour faire partie du changement. Que vous soyez témoin de microagressions, que vous en subissiez ou que vous en commettiez, il existe des actions concrètes pour participer à l'éradication des microagressions. Dans tous les cas, il ne s'agit pas d'agir seul. C'est la somme d'actions individuelles et collectives qui nous permettront de bâtir des milieux inclusifs et sécuritaires.

Visitez le www.microagressions.ca ■

1. Courtney A Resnick, M Paz Galupo, (2018), « Assessing Experiences With LGBT Microaggressions in the Workplace: Development and Validation of the Microaggression Experiences at Work Scale », *Journal of homosexuality*, vol 66, n° 10, p. 1380.



Pourquoi la Journée internationale DES DROITS des femmes ?

En 2019, à l'initiative du Collectif 8 mars, l'appellation de la journée du 8 mars a été modifiée pour devenir Journée internationale des droits des femmes. Ce changement pour un nom plus militant, plus féministe, qui met l'accent sur les droits des femmes a été fait pour redonner toute son importance à cette journée. En effet, les droits des femmes ne sont toujours pas respectés et l'égalité de fait entre les hommes et les femmes n'est pas atteinte.

Préalablement appelée Journée internationale des femmes, Journée

des femmes, et même Journée de la femme, le 8 mars avait revêtu un caractère quelque peu commercial renforçant certains stéréotypes de genre, un peu à l'image de la Saint-Valentin ou encore de la fête des mères. Recadrer le 8 mars autour des droits des femmes permet ainsi de mettre en lumière le caractère politique de cette journée, qui vise à dénoncer les discriminations, inégalités et violences qui perdurent à l'égard des femmes et à célébrer les victoires dûment gagnées par les luttes du mouvement féministe.

Le recours au vocable « Journée internationale DES DROITS des femmes » est un rappel que l'égalité dans les faits entre les femmes et les hommes demeure l'objectif à atteindre. Nous ne voulons pas nous faire offrir des roses. Ce que nous voulons, c'est l'égalité ! ■

Veillez nous retourner cette fiche dûment remplie à l'adresse de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ).

Vous pouvez aussi vous abonner directement via le www.ftq.qc.ca

Faites-nous part de tout changement d'adresse !

Abonnement

NOM
 SYNDICAT SECTION LOCALE
 ADRESSE VILLE CODE POSTAL
 NOM DE L'ORGANISME OU DE L'ENTREPRISE
 TÉLÉPHONE NOMBRE DE COPIES

Bulletin NouvElles en actions féministes – FTQ

Rédaction : Caroline Mallette,
 Jessica Olivier-Nault, Andréanne Samson,
 Maryève Boyer, Nadia Aristyl et Daniela Bea
 Graphisme : Anne Brissette.
 Tirage : 6 000 exemplaires
 Dépôt légal : Bibliothèque et Archives nationales
 du Québec • ISSN 1195-8243

Impression : FTQ
 Imprimé sur papier recyclé

Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

565, boulevard Crémazie Est, bureau 12100 Montréal, Québec H2M 2W3
 Téléphone : 514 383-8000 • 1 877 897-0057 • Télécopieur : 514 383-0502
 Site Internet : ftq.qc.ca
www.facebook.com/laftq
www.facebook.com/ccf.ftq
twitter.com/FTQnouvelles

Toute reproduction totale ou partielle des articles est permise, et même encouragée, à condition d'en indiquer la source.